

***INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES**

Par référence à la circulaire préfectorale du 22 mars 2018, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église n'est pas revalorisée.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour 2018 est donc fixé à :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune et visitant l'église du culte.
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Pour rappel, les communes propriétaires d'édifices culturels, ont la possibilité de rémunérer un gardien pour assurer les fonctions de surveillance matérielle et d'entretien. Le montant de l'indemnité est librement fixé par le conseil municipal dans la limite des plafonds définis dans la circulaire préfectorale.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer le montant de l'indemnité à 450.00 € pour l'année 2018 (430.00 € en 2017).

***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018**

Le conseil municipal vote les subventions à attribuer, pour l'année 2018, aux associations, comme suit :

Associations de la commune

- | | |
|---|-------------|
| • Restaurant scolaire – La Deux Sévrienne | 14 635.00 € |
| • Foyer des jeunes | 300.00 € |
| • Les Echau Stars | 650.00 € |
| • Association Chasse « La Détente » | 150.00 € |
| • Association ASF 79 Apprends-moi ! | 500.00 € |
| • Club de l'Amitié | 400.00 € |

Associations hors commune

- | | |
|---|----------|
| • Etoile Sportive Mauléonnaise – Collège Ste Anne | 110.00 € |
|---|----------|

Associations sportives de la commune : 25 €/jeune et 10 €/adulte

- | | |
|---------------------------------|------------|
| • FOOT : 57 jeunes/60 adultes | 2 025.00 € |
| • TENNIS : 15 jeunes/21 adultes | 585.00 € |
| • GYM : 44 adultes | 440.00 € |
| • CYCLO : 12 adultes | 120.00 € |
| • LES CROQUENOTS : 38 adultes | 380.00 € |
| • LE PALET : 1 jeune/28 adultes | 305.00 € |

Ecole de la commune

- O.G.E.C. (164 élèves)
 - 190.00 €/élève de primaire x 98 = 18 620.00 €
 - 911.97 €/élève de maternelle x 66 = 60 190.00 €
- A.P.E.L. (164 élèves x 12 €) = 1 968.00 €

Projet Sportif

- Athlétisme – Corane GAZEAU

500.00 €

*** DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble immobilier suivant :

- 5 rue de la Croix Verte- propriété des Consorts YOU

Fait à St Pierre des Echaubrognes,

Le 12 avril 2017

Le Maire,

Claude POUSIN

